

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

T-ES(2013)12_fr

9 décembre 2013

COMITÉ DE LANZAROTE

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe
sur la protection des enfants contre l'exploitation et les
abus sexuels (T-ES)

.....
Rapport

6^e réunion

Strasbourg, 14-15 octobre 2013

Préparé par le Secrétariat du Comité de Lanzarote

1. Le Comité des Parties (ci-après dénommé « le Comité de Lanzarote » ou « le Comité ») à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (ci-après dénommée « la Convention de Lanzarote » ou « la Convention ») a tenu sa 6^e réunion les 14 et 15 octobre 2013 à Strasbourg. L'ordre du jour de la réunion, tel qu'adopté, est reproduit à l'annexe I. La liste des participants figure à l'annexe II.

Ouverture de la réunion et point sur l'état des ratifications de la Convention de Lanzarote

2. M. RUELE, président du Comité de Lanzarote, ouvre la réunion en insistant sur l'intérêt que la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe porte aux travaux menés par le Comité dans le cadre du premier cycle de suivi et sur ce qu'elle en attend¹. Il souhaite aussi la bienvenue à M. POUTIERS, récemment redéployé au Secrétariat du Comité de Lanzarote en raison de la charge de travail que représentera le suivi.

3. Le Comité se félicite du renforcement de son Secrétariat ainsi que du dépôt des instruments de ratification de la Convention de Lanzarote par la Suède, la Fédération de Russie et la Slovénie. Il prend aussi note de l'état d'avancement du processus de ratification de la Suisse².

4. M^{me} RUOTANEN, directrice, Direction justice et dignité humaine du Conseil de l'Europe (Direction générale des droits de l'homme et de l'Etat de droit), informe le Comité de Lanzarote qu'à compter du 1^{er} janvier 2014, le volet « dignité humaine » de sa Direction³, y compris le Secrétariat du Comité de Lanzarote, sera transféré à la Direction générale Démocratie (DGII). Elle précise aussi que le Comité des Ministres examine actuellement le mandat d'une nouvelle structure intergouvernementale, un comité européen pour la cohésion sociale, la dignité humaine et l'égalité (CDDECS), dont le Secrétariat relèvera aussi de la DGII. Ce comité devrait avoir trois organes subordonnés dont l'un (un comité d'experts sur les droits de l'enfant) se consacrera à l'élaboration de la prochaine stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant. M^{me} RUOTANEN précise que ces nouvelles structures s'attacheront notamment à promouvoir et à faire mieux connaître les travaux du Comité de Lanzarote.

5. M^{me} RUOTANEN attire aussi l'attention du Comité de Lanzarote sur les propositions du Secrétaire Général tendant à renforcer le respect par les Etats membres de leurs obligations. Elle signale que la réflexion en cours porte notamment sur des propositions d'amélioration de la coordination entre les mécanismes de suivi et d'efficacité accrue des suites à donner aux recommandations des organes de suivi. A ce sujet, le Comité considère qu'il serait utile d'organiser un échange de vues avec des représentants du GRETA à l'une de ses prochaines réunions.

6. Le Comité prend note que l'ensemble de ces informations seront actualisées lors de sa prochaine réunion, le 9 décembre 2013.

¹ Voir le procès-verbal de la réunion du 1^{er} octobre 2013 du Réseau des parlementaires de référence contre la violence sexuelle à l'égard des enfants de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe :

http://www.coe.int/t/dg3/children/1in5/PACE/Meetings_en.asp

² Des informations sur les nouvelles signatures/ratifications sont régulièrement publiées dans la rubrique « A la une » du site internet de la Convention de Lanzarote (www.coe.int/lanzarote). Un tableau à jour de l'état des signatures et des ratifications et la liste des déclarations et des réserves à la Convention sont disponibles sur le site internet du Bureau des traités du Conseil de l'Europe (<http://conventions.coe.int>).

³ La Direction actuelle Justice et Dignité humaine comprend un Service de la coopération judiciaire et juridique et un Service de la dignité humaine et de l'égalité entre les femmes et les hommes (qui inclut la Division des droits de l'enfant et le Secrétariat du Comité de Lanzarote). Le Service de la coopération judiciaire et juridique continuera de relever de la DGI tandis que celui de la dignité humaine et de l'égalité entre les femmes et les hommes sera intégré à la DGII.

Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote

Document de référence sur la jurisprudence pertinente concernant le droit des enfants d'être protégés contre la violence sexuelle et réflexion sur l'organisation éventuelle d'une présentation détaillée de cette jurisprudence

7. M^{me} SCAPPUCCI, Secrétaire du Comité de Lanzarote, rappelle que le document de référence est disponible à l'adresse suivante www.coe.int/lanzarote depuis la fin du mois de juin 2013. Elle informe le Comité qu'il est prévu de mettre le document à jour en y ajoutant la jurisprudence plus récente. Il a également été décidé de le traduire en français.

8. Le Comité prend note avec satisfaction du document, y voyant un moyen utile d'illustrer le raisonnement et les conclusions de la Cour européenne des droits de l'homme et du Comité européen des droits sociaux sur des questions couvertes par la Convention de Lanzarote. Il estime aussi qu'il profiterait d'un échange de vues avec des représentants de la Cour européenne des droits de l'homme et du Comité européen des droits sociaux. Il est aussi d'avis que la Cour de justice de l'Union européenne et le Comité des droits de l'enfant de l'Onu devraient être invités à participer à cet échange.

9. Il est demandé au Secrétariat d'organiser un tel échange de vues dans le courant de 2014.

Précisions relatives au nombre de pays concernés par le 1^{er} cycle de suivi et autres questions

10. L'attention du Comité est attirée sur le paragraphe 4 de la règle 24 de ses Règles de procédure qui dispose que : « *Toutes les Parties pour lesquelles la Convention entre en vigueur dans un délai de trois mois après l'adoption du questionnaire participent au cycle de suivi. [...]* ».

11. D'après cette règle, les 26 Etats parties ci-après feront l'objet d'un suivi dans le cadre du 1^{er} cycle : Albanie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Finlande, France, Grèce, Islande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Pays-Bas, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, Turquie et Ukraine.

12. Compte tenu du nombre croissant d'Etats parties, le Comité se demande :

- si les Etats pour lesquels la Convention est entrée/entrera en vigueur dans un délai de trois mois après l'adoption du questionnaire mais avant la date limite fixée pour y répondre peuvent être inclus dans le 1^{er} cycle de suivi ;
- si les Etats pour lesquels la Convention entrera en vigueur après le délai fixé pour répondre au questionnaire feront l'objet d'une évaluation au regard du premier thème du suivi.

13. S'agissant de la première question, le Comité précise que toute Partie pour laquelle la Convention entre en vigueur trois mois après l'adoption du questionnaire peut faire partie du cycle de suivi si elle le demande et si une décision de déroger au paragraphe 4 de la règle 24 est prise avant la date limite d'envoi des réponses au questionnaire.

14. Pour ce qui est de la deuxième question, le Comité reconnaît qu'en temps utile les Etats qui n'ont pas été inclus dans le 1^{er} cycle de suivi pourraient faire l'objet d'une évaluation par rapport au thème des abus sexuels commis sur des enfants dans le cercle de confiance. Il estime en outre qu'il pourrait aussi à ce moment-là évaluer la suite donnée aux recommandations adoptées à l'égard des Etats parties ayant déjà fait l'objet d'une évaluation.

15. Le Comité précise aussi qu'un Etat partie à la Convention qui ne fait pas l'objet d'un suivi à l'occasion d'un cycle donné (règle 24, paragraphe 4) participe pleinement à l'élaboration et à l'adoption des rapports de mise en œuvre de ce cycle (règle 27). Etant donné que les rapports de mise en œuvre du 1^{er} cycle de suivi ne seront pas par pays, le Comité précise qu'en ce qui concerne le paragraphe 2 de la règle 27⁴, les Etats parties auront la possibilité de formuler des observations pendant la phase de rédaction.

16. Enfin, la représentante du Liechtenstein, M^{me} MALIN, attire l'attention du Comité sur le fait que le paragraphe 1 de la règle 23 dispose que : « *Après la ratification, toute Partie à la Convention répond à un questionnaire afin de fournir au Comité de Lanzarote un nouvel aperçu général de la législation, des structures institutionnelles et des politiques de mise en œuvre de la Convention aux niveaux national, régional et local* ». Aucun délai précis n'est fixé.

17. Le Comité procède à un échange de vues sur l'utilité de fixer un délai aux pays qui ne sont pas tenus par la date limite du 31 janvier 2014. A la suite de cet échange, il est convenu que les réponses au questionnaire intitulé « aperçu général » devront être soumises dans un délai de six à huit mois à compter de l'entrée en vigueur de la Convention de Lanzarote pour la Partie concernée.

Echange de vues sur les suggestions sur l'articulation du questionnaire thématique en sous-thèmes et accord sur un calendrier indicatif pour le 1^{er} cycle de suivi

18. Il est rappelé qu'au vu du nombre élevé d'Etats parties participant au 1^{er} cycle de suivi, le Comité a décidé d'articuler le questionnaire thématique en sous-thèmes. Cette décision créera une dynamique autour d'une dimension spécifique du thème du suivi, sur la base d'une analyse de la situation dans tous les Etats parties pendant une période relativement courte (c'est-à-dire environ 18 mois au lieu de 3 ans, voire plus).

19. M^{me} SCAPPUCCI présente brièvement les suggestions avancées dans le document de travail T-ES(2013)10⁵, à savoir commencer par analyser les réponses à toutes les questions relatives au cadre de droit pénal concernant les abus sexuels dans le cercle de confiance. Le premier rapport de mise en œuvre serait ainsi axé sur la mise en œuvre effective de la législation applicable et sur les procédures judiciaires. Le deuxième rapport de mise en œuvre du 1^{er} cycle de suivi porterait quant à lui sur les effets des mesures et des procédures adoptées pour la prévention des abus sexuels sur les enfants dans le cercle de confiance et la protection des enfants. Seront ainsi analysées les réponses aux questions sur les mesures, les programmes et les politiques de prévention des abus sexuels dans le cercle de confiance, d'aide aux enfants victimes de ces abus, de réduction des risques de récidive, y compris les programmes d'intervention pour répondre aux besoins liés au développement des enfants ayant commis des infractions à caractère sexuel.

20. Le Comité approuve ces suggestions et convient que ses travaux de suivi devraient être menés selon le calendrier reproduit à l'annexe III. Il demande aussi au Secrétariat d'élaborer pour sa prochaine réunion un document exposant des méthodes de travail éventuelles permettant de respecter ce calendrier. Ce document devrait récapituler les méthodes de travail des autres organes de suivi pertinents du Conseil de l'Europe.

⁴ Le paragraphe 2 de la règle 27 est libellé comme suit : « Chaque Partie recevra un projet du rapport de mise en œuvre la concernant avant sa transmission au Comité de Lanzarote. Cela permettra à la Partie de formuler des observations sur le projet et de clarifier tout malentendu avant sa transmission au Comité de Lanzarote pour examen et adoption ».

⁵ Ce document est disponible à l'adresse suivante :

[http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/children/T-ES\(2013\)10SuggestionsArticulationTQ_fr.pdf](http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/children/T-ES(2013)10SuggestionsArticulationTQ_fr.pdf)

21. A la demande des représentants de l'ENASCO et de l'ECPAT ainsi que de certains membres du Comité, il est rappelé que les représentants de la société civile sont vivement encouragés à contribuer au suivi de la Convention de Lanzarote.

22. Il est rappelé que les ONG participant au Comité de Lanzarote en qualité d'observateurs et la Conférence des OING ont été invitées à répondre aux questionnaires. Il est précisé que les ONG nationales peuvent aussi y répondre de leur propre initiative ou y être invitées par les membres du Comité. Les réponses des ONG nationales peuvent être soumises soit directement au Secrétariat du Comité de Lanzarote (lanzarote.committee@coe.int), soit par l'intermédiaire du membre du Comité. Lorsque le Secrétariat reçoit directement les réponses, le membre du Comité en est informé.

23. Pour finir, il est rappelé que le délai de réponse aux questionnaires est le même pour tous, à savoir le 31 janvier 2014. Il est précisé qu'il est essentiel de le respecter pour que le Comité puisse s'acquitter de ses fonctions de suivi de manière efficace.

Activités de renforcement des capacités et échange d'informations

Informations sur l'organisation de la conférence qui se tiendra à Madrid les 10 et 11 décembre 2013 et échange de vues sur d'éventuelles bonnes pratiques à présenter en matière de « Prévention des abus sexuels à l'encontre des enfants »

24. M. POUTIERS, Co-secrétaire du Comité, présente le tout dernier programme de la conférence qui aura lieu à Madrid dans le cadre des activités de renforcement des capacités du Comité⁶. Il évoque l'appel à bonnes pratiques⁷ et demande au Comité de lui indiquer comment interpréter la notion d'« abus sexuel » : les bonnes pratiques concernant par exemple la sensibilisation au « tourisme sexuel » devraient-elles être prises en considération ?

25. M. RUELLE rappelle qu'au moment de la rédaction de la Convention de Lanzarote, il est apparu clairement que les notions d'« abus sexuels » et d'« exploitation sexuelle » étaient souvent intimement liées et coïncidaient en partie. Il suggère donc que lors du choix des bonnes pratiques à présenter à Madrid la notion d'« abus sexuels » soit comprise au sens large. Toute bonne pratique pertinente au sujet de la prévention du « tourisme sexuel » pourrait donc être sélectionnée.

Informations actualisées sur la Campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe

26. M^{me} MORGAN, assistante principale de programme, donne au comité de Lanzarote des informations actualisées sur l'état d'avancement de la campagne UN sur CINQ, dont les dernières évolutions sont consultables à l'adresse suivante : www.coe.int/oneinfive.

27. M. GHILETCHI de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe attire l'attention du Comité sur la réalisation récente, dans le cadre des activités UN sur CINQ de l'Assemblée, d'un spot vidéo de sensibilisation à la violence sexuelle contre les enfants. Ce spot, d'une durée de deux minutes, est libre de droits et peut être téléchargé dans différentes langues : (<http://www.assembly.coe.int/oneinfive/video/>).

28. M. GHILETCHI informe aussi le Comité de Lanzarote que depuis sa dernière réunion, le Réseau des parlementaires de référence a discuté, le 1^{er} octobre 2013, du « suivi de la lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants au niveau européen et national » et procédera, le

⁶ Le projet de programme est disponible à l'adresse suivante : http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/children/DraftProgrammeMadridDecember2013_en.pdf

⁷ Voir : http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/children/goodpractices_EN.asp

13 novembre 2013,⁸ à un échange de vues pour faire avancer « la lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants au niveau mondial – Partager l'expérience européenne ». Il précise aussi que le Manuel à l'usage des parlementaires sur la Convention de Lanzarote existe en six langues (anglais, français, allemand, russe, bosniaque et grec).

Comptes rendus des membres du Comité de Lanzarote

29. Le Comité prend note des comptes rendus concernant :

- **La 13^e Conférence régionale européenne sur les enfants victimes de maltraitance et de négligence, organisée par l'ISPCAN du 15 au 18 septembre 2013 à Dublin⁹**

30. Le vice-président du Comité, M. Bragi GUÐBRANDSSON, met l'accent sur l'efficacité du modèle de la « Barnahus », très apprécié des participants à la Conférence de l'ISPCAN. Il signale qu'il existe aujourd'hui 50 maisons de ce type en Europe (dont 30 en Suède), que 300 professionnels y travaillent et que 10 000 enfants bénéficient des services qu'elles offrent. D'autres « maisons des enfants » sont à l'étude (notamment en Finlande, en Lituanie, aux Pays-Bas, au Portugal et en Turquie).

31. M. RUELE rappelle qu'à une réunion antérieure, le Comité a décidé de maintenir à son ordre du jour un échange de vues sur le modèle de la « Barnahus » de manière à mener une réflexion approfondie sur les moyens de mieux faire connaître cette bonne pratique et de la propager¹⁰.

- **Conférence régionale sur « La lutte contre la traite des êtres humains en Europe du Sud-Est : pour une meilleure protection des enfants », 8-9 octobre 2013, Chisinau¹¹**

32. La représentante de la Moldova, M^{me} ȚURCAN, indique que cette conférence a réuni des professionnels de 20 pays de la région qui ont notamment été informés de la contribution du GRETA et de celle que pourrait apporter le Comité de Lanzarote en vue d'une meilleure protection des enfants contre la traite. Elle précise qu'elle recevra les communications faites pendant la conférence et qu'elle les mettra à la disposition du Comité.

- Autres manifestations

33. Le débriefing sur la Conférence de l'APES intitulée « Inclusion et protection des enfants dans et par le sport » (Budapest, 7-8 octobre 2013) est reporté en raison de l'absence du représentant de la Grèce, M. NIKOLAIDIS, à la réunion.

34. M^{me} JENSDÓTTIR, chef du programme « Construire une Europe pour et avec les enfants », informe le Comité de la tenue de la Conférence consacrée au bilan à moyen terme de la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant les 27 et 28 mars 2014 à Dubrovnik. Etant donné que l'un des quatre objectifs stratégiques de la Stratégie est l'élimination de toutes les formes de violence contre les enfants, M^{me} JENSDÓTTIR annonce que les représentants du

⁸ Il est rappelé que la liste complète des réunions et des thèmes examinés est disponible à l'adresse suivante : http://www.coe.int/t/dg3/children/1in5/PACE/Meetings_en.asp. Les procès-verbaux des réunions du Réseau sont en outre disponibles sur demande (lanzarote.committe@coe.int).

⁹ Les discours principaux prononcés lors de cette conférence sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.ispcan.org/?page=13Keynotes>

¹⁰ Voir le paragraphe 9 du rapport de la 3^e réunion du Comité de Lanzarote (document T-ES(2013)01) disponible à l'adresse suivante : [http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/children/T_ES/T-ES\(2013\)01_Report3rd_fr.pdf](http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/children/T_ES/T-ES(2013)01_Report3rd_fr.pdf)

¹¹ Les communications faites lors de cette conférence seront mises à la disposition du Comité.

Comité seront invités à contribuer à la table ronde de la conférence sur l'évaluation des progrès réalisés dans la protection des enfants contre la violence sexuelle.

Questions diverses

Point sur la préparation d'un deuxième volume de la publication du Conseil de l'Europe sur « La protection des enfants contre la violence sexuelle »

35. M. POUTIERS indique que le deuxième volume de la publication du Conseil de l'Europe intitulée « La protection des enfants contre la violence sexuelle », qui a rencontré un succès considérable, pourrait porter sur le premier thème choisi par le Comité pour le suivi, à savoir « les abus sexuels commis sur des enfants dans le cercle de confiance ». Le Comité disposerait ainsi de travaux scientifiques et de données pour son évaluation des réponses des Etats parties au questionnaire sur les mesures prises à ce sujet.

36. Le président et le vice-président du Comité jugent cette possibilité très positive et invitent le Comité à s'en féliciter. Ce dernier reconnaît qu'elle pourrait de fait être utile à ses travaux.

Rapporteur(e)s sur l'égalité entre les femmes et les hommes

37. Le Secrétariat rappelle le rôle des rapporteur(e)s sur l'égalité entre les femmes et les hommes et encourage le Comité de Lanzarote à en nommer un(e)¹².

38. Le Comité prend note de ce rôle important et estime qu'il est préférable d'attendre 2014 pour nommer un(e) rapporteur(e), car le début des travaux de suivi modifiera en partie sa composition.

Dates des prochaines réunions

39. Le Comité note que sa prochaine réunion se tiendra :
- **le 9 décembre 2013 (à Madrid).**

40. Le Comité estime devoir se réunir au moins 3 fois pendant trois jours en 2014 pour mener à bien ses travaux de suivi. Les dates des réunions sont les suivantes¹³ :
- **8-10 avril 2014 ;**
- **9-11 septembre 2014 ;**
- **9-11 décembre 2014.**

¹² Des informations détaillées sur le rôle des rapporteur(e)s sur l'égalité entre les femmes et les hommes figurent à l'annexe IV du rapport de la 5^e réunion du Comité de Lanzarote disponible à l'adresse suivante : [http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/children/T-ES\(2013\)09Report5thMeeting_en.pdf](http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/children/T-ES(2013)09Report5thMeeting_en.pdf)

¹³ Il est confirmé, à l'issue de la réunion du Comité, que trois réunions pourraient se tenir ; des salles de réunion sont réservées à cette fin dans le bâtiment de l'Agora aux dates indiquées.

Annexe I : Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

2. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote

- a. Brève présentation par le Secrétariat du document de référence T-ES(2013)07 sur la jurisprudence applicable concernant « Le droit des enfants d'être protégés contre la violence sexuelle ».
- b. Réflexion sur l'organisation éventuelle d'une présentation détaillée de la jurisprudence récente relative au droit des enfants d'être protégés contre la violence sexuelle.
- c. Précisions relatives au nombre de pays concernés par le 1^{er} cycle de suivi.
- d. Echange de vues sur le document de travail T-ES(2013)10 (suggestions sur la façon de structurer le questionnaire thématique en sous-thèmes) et accord sur un calendrier indicatif pour le 1^{er} cycle de suivi (voir les paragraphes 6 et 7 de la liste des décisions de la 5^e réunion du Comité de Lanzarote).

3. Activités de renforcement des capacités

- a. Informations sur l'organisation d'une conférence les 10 et 11 décembre 2013 à Madrid en vue de mettre en commun les bonnes pratiques pour « La prévention des abus sexuels commis sur des enfants ».
- b. Echange de vues sur d'éventuelles bonnes pratiques à présenter à Madrid et suggestions.
- c. Débriefing des membres du Comité de Lanzarote ayant participé :
 - à la 13^e Conférence régionale européenne sur les enfants victimes de maltraitance et de négligence, organisée par l'ISPCAN (Dublin, 15-18 septembre 2013) ;
 - à la Conférence régionale sur « La lutte contre la traite des êtres humains en Europe du Sud-Est : pour une meilleure protection des enfants » (Chisinau, 8-9 octobre 2013) ;
 - à la Conférence de l'APES « L'inclusion et la protection des enfants dans et par le sport » (Budapest, 7-8 octobre 2013) – reportée.
- d. Informations actualisées sur la Campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe.

4. Questions diverses

- a. Point sur la préparation d'un 2^e volume de la publication du Conseil de l'Europe sur « La protection des enfants contre la violence sexuelle » (voir les paragraphes 31 à 33 et l'annexe IV du rapport de la 4^e réunion du Comité de Lanzarote).
- b. Nomination éventuelle d'un(e) rapporteur(e) sur l'égalité entre les femmes et les hommes pour le Comité de Lanzarote (voir le paragraphe 10 de la liste des décisions de la 5^e réunion du Comité de Lanzarote).

5. Date et lieu de la prochaine réunion

9 décembre 2013, Madrid.

Annexe II: List of participants

STATE PARTIES / ETATS PARTIES

ALBANIA / ALBANIE

Ms Miranda PASHAJ
Director
National Agency for the Protection of Children Rights

AUSTRIA / AUTRICHE

Ms Martina KLEIN
Judge and Legal Adviser
Directorate General for Criminal Law
Federal Ministry of Justice

BELGIUM / BELGIQUE

Ms Vicky DE SOUTER
Attachée Juriste
Direction générale de la Législation et des Droits et Libertés Fondamentaux

Apologised / Excusée

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Ms Tijana BOROVIČANIN-MARIĆ
Ministry for Human Rights and Refugees

BULGARIA / BULGARIE

**No nomination / Pas de nomination

CROATIA / CROATIE

Ms Sanja NOLA
Assistant Minister
Directorate for Criminal Law
Ministry of Justice

Apologised / Excusée

Ms Ana VLAHOVIĆ STANIĆ

Department for regulation of criminal substantive and misdemeanour law
Directorate for Criminal Law and Probation
Ministry of Justice

DENMARK / DANEMARK

Mr Ketilbjørn HERTZ
Legal Adviser, Deputy Head of the Criminal Law Division
Ministry of Justice

FINLAND / FINLANDE

Mr Jaakko HALTTUNEN
Deputy Director
Legal Service
Unit for Human Rights Courts and Conventions
Ministry for Foreign Affairs

FRANCE

M. Eric RUELLE
Magistrat, Premier vice-président
Tribunal de grande instance de Meaux

Chairperson / Président

GREECE / GRÈCE

Mr George NIKOLAIDIS
Director
Department of Mental Health and Social Welfare
Centre for the Study and Prevention of Child Abuse and Neglect

Apologised / Excusé

ICELAND / ISLANDE

Mr Bragi GUÐBRANDSSON
General Director
Government Agency for Child Protection

ITALY / ITALIE

Mr Michele PALMA
Director General of the International Affairs and Social Intervention Service
Department for Equal Opportunities
Presidency of the Council of Ministers

Apologised / Excusé

Ms Tiziana ZANNINI
Head of the Division for General and Social Affairs
Department for Equal Opportunities
Presidency of the Council of Ministers

LITHUANIA / LITUANIE

Ms Asta ŠIDLAUSKIENĖ
Expert
Child Division
Family and Communities Department
Ministry of Social Security and Labour

LUXEMBOURG

M. Claude JANIZZI
Maître en psychologie
Conseiller de direction première classe
Ministère de la Famille et de l'Intégration

MALTA / MALTE

Ms Lorna MUSCAT
Head of Office
Office of the Commissioner for Children

REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Ms Tatiana ȚURCAN
Head of EU Integration Unit
General Department for International Relations and EU Integration
Ministry of Internal Affairs

MONTENEGRO

Ms Svetlana SOVILJ
Senior Adviser for Child Protection
Ministry of Labour and Social Welfare

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Mr Erik PLANKEN
Policy Advisor
Law Enforcement Department
Ministry of Security and Justice

Apologised / Excusé

PORTUGAL

Ms Cláudia MADURO REDINHA
Legal Adviser
Directorate-General for Justice Policy
Ministry of Justice

ROMANIA / ROUMANIE

Ms Alina ION
Legal Adviser
Department for Drafting Legislation
Ministry of Justice

Apologised / Excusée

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Alexander FIRSAKOV
Expert
International Legal Department
Ministry of the Interior

Mr Alexander KOSMODEMYANSKY
Adviser
Ministry of Foreign Affairs

Mr Alexey MURATOV
Deputy to the Permanent Representative
Permanent Representation of the Russian Federation to the Council of Europe

SAN MARINO / SAINT-MARIN

Mme Maria Domenica MICHELOTTI
Département pour l'Egalité des Chances

Apologised / Excusée

SERBIA / SERBIE

Mr Stevan POPOVIĆ
Independent Adviser
Ministry of Labour, Employment and Social Policy

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Mr Miha MOVRIN
Senior Advisor
Ministry of Justice

SPAIN / ESPAGNE

Ms Almudena DARIAS DE LAS HERAS
Deputy Secretary General
Justice Matters with EU and International Organisations
Ministry of Justice

Apologised / Excusée

Ms Silvia NEGRO ALOUSQUE
Head of Service
Ministry of Justice

SWEDEN / SUÈDE

Ms Maria HÖLCKE
Deputy Director
Division for Criminal Law
Ministry of Justice

Apologised / Excusée

Ms Sara FINNIGAN
Deputy to the Permanent Representative
Permanent Representation of Sweden to the Council of Europe

Ms Gunilla RASEGÅRD
Deputy to the Permanent Representative
Permanent Representation of Sweden to the Council of Europe

“THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA” / « L’EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE »

**No nomination / Pas de nomination

TURKEY / TURQUIE

Ms Selnur Çakmak
Judge
International Law and External Relations General Directorate
Ministry of Justice

Apologised / Excusée

Mr Tamer AKÇALI
Judge
General Directorate of International Law and External Relations
Ministry of Justice

UKRAINE

Ms Svitlana ILCHUK
Deputy Director
Department of Family and Children
Ministry of Social Policy

**OTHER MEMBER STATES OF THE COUNCIL OF EUROPE /
AUTRES ETATS MEMBRES DU CONSEIL DE L’EUROPE**

ANDORRA / ANDORRE

Mme Rebeca ARMENGOL
Psychologue
Département responsable de l’aide sociale à l’enfance et à la famille
Ministère de la Santé et du Bien-être social

Mme Aurem SEMIS FOIXENCH
Département responsable de l’aide sociale à l’enfance et à la famille
Ministère de la Santé et du Bien-être social

ARMENIA / ARMÉNIE

**No nomination / Pas de nomination

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Ms Jeyran RAHMATULLAYEVA
Head of the Department of the Regional (Children & Family Support) Centres
State Committee on Family, Women and Children Affairs

Apologised / Excusée

CYPRUS / CHYPRE

Ms Hara TAPANIDOU
Head of Department for Family and Child Affairs
Social Services
Ministry of Labour and Social Affairs

Apologised / Excusée

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

**No nomination / Pas de nomination

ESTONIA / ESTONIE

**No nomination / Pas de nomination

GEORGIA / GÉORGIE

**No nomination / Pas de nomination

GERMANY / ALLEMAGNE

**No nomination / Pas de nomination

Mr Steffen ZICKERT

Permanent Representation of Germany to the Council of Europe

HUNGARY / HONGRIE

**No nomination / Pas de nomination

IRELAND / IRLANDE

**No nomination / Pas de nomination

LATVIA / LETTONIE

Ms Evita MIEŽĀNE

Legal Adviser

Criminal Law Department

Ministry of Justice

LIECHTENSTEIN

Ms Marion MALIN

Diplomatic Officer, Second Secretary

Office for Foreign Affairs

MONACO

**No nomination / Pas de nomination

M. Gabriel REVEL

Troisième Secrétaire

Adjoint au Représentant Permanent

Représentation Permanente de Monaco auprès du Conseil de l'Europe

NORWAY / NORVÈGE

**No nomination / Pas de nomination

POLAND / POLOGNE

**No nomination / Pas de nomination

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

**No nomination / Pas de nomination

SWITZERLAND / SUISSE

Ms Anita MARFURT

Juriste Droit pénal international

Unité Droit pénal international

Office fédéral de la justice - OFJ

Département fédéral de justice et police - DFJP

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Wayne JONES
Safeguarding Policy Advisor
Safeguarding and Public Protection Unit
Home Office

Apologised / Excusé

* * * * *

**OBSERVERS WITH THE COUNCIL OF EUROPE /
OBSERVATEURS AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE**

EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE

**No nomination / Pas de nomination

HOLY SEE / SAINT-SIÈGE

M. Philippe TOUSSAINT

UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

**No nomination / Pas de nomination

CANADA

**No nomination / Pas de nomination

JAPAN / JAPON

**No nomination / Pas de nomination

MEXICO / MEXIQUE

M. Santiago OÑATE LABORDE
Observateur Permanent
Mission Permanente du Mexique auprès du Conseil de l'Europe

* * * * *

**STATE HAVING REQUESTED ACCESSION TO THE CONVENTION /
ETAT AYANT DEMANDE D'ADHERER A LA CONVENTION**

MOROCCO / MAROC

M. Mohammed AIT AAZIZI
Directeur de la Coopération et des Affaires Générales
Chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées

Apologised / Excusé

* * * * *

**INTERNATIONAL AND NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS /
ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET NON-GOUVERNEMENTALES**

UNICEF

Ms Martha SANTOS
Programme Manager, CEE/CIS Regional Office
United Nations Children's Fund (UNICEF)
Geneva

Apologised / Excusée

UNHCR

Mr Samuel BOUTRUCHE ZAREVAC
Legal Associate
UNHCR Representation to the European Institutions in Strasbourg

Apologised / Excusé

ECPAT INTERNATIONAL

Ms Katlijn DECLERCQ
Western Europe Regional Representative
ECPAT Belgium

TERRE DES HOMMES INTERNATIONAL FEDERATION

Ms Eylah KADJAR-HAMOUDA
Head of International Secretariat

Apologised / Excusée

Ms Federica GIANNOTTA
Advocacy and Rights of the Child
Terre des Hommes Italy

Apologised / Excusée

eNACSO (European NGO Alliance for Child Safety Online)

Mr Tiziano BLASI
Network Coordinator

MISSING CHILDREN EUROPE

Mr Francis HERBERT
Legal Counsel

Apologised / Excusé

* * * * *

COUNCIL OF EUROPE BODIES / ORGANES DU CONSEIL DE L'EUROPE

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr Valeriu GHILETCHI
Member of the PACE and of the Network of Contact Parliamentarians in combating sexual violence against children

CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE

Apologised / Excusé

GOVERNMENTAL COMMITTEE OF THE EUROPEAN SOCIAL CHARTER AND THE EUROPEAN CODE OF SOCIAL SECURITY (T-SG) / COMITE GOUVERNEMENTAL DE LA CHARTE SOCIALE EUROPEENNE ET DU CODE EUROPEEN DE SECURITE SOCIALE (T-SG)

Mme Jacqueline MARECHAL
Présidente

EUROPEAN COMMITTEE FOR SOCIAL COHESION (CDCS) / COMITE EUROPEEN POUR LA COHESION SOCIALE (CDCS)

Ms Odete SEVERINO
Head of International Relations Unit
Strategic and Planning Office
Ministry of Solidarity and Social Security
Lisbon, Portugal

STEERING COMMITTEE FOR HUMAN RIGHTS / COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME (CDDH)

**No nomination / Pas de nomination

EUROPEAN COMMITTEE ON CRIME PROBLEMS (CDPC) / COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS (CDPC)

**No nomination / Pas de nomination

EUROPEAN COMMITTEE ON LEGAL COOPERATION (CDCJ) / COMITÉ EUROPÉEN DE COOPÉRATION JURIDIQUE (CDCJ)

Apologised / Excusé

CONFERENCE OF INGOS OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONFÉRENCE DES OING DU CONSEIL DE L'EUROPE

Ms Anna RURKA
Présidente d'EUROCEF (Comité européen d'action spécialisée pour l'enfant et la famille dans leur milieu de vie)

* * * * *

**SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE /
SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée parlementaire

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Ms Maren LAMBRECHT-FEIGL

Secretary to the Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / Secrétaire de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Ms Jannick DEVAUX

Apologised / Excusée

Project Manager / Chargée de Projet

Network to stop sexual violence against children / Réseau contre la violence sexuelle à l'égard des enfants

**Secretariat of the Congress of Local and Regional Authorities /
Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux**

Current Affairs Committee / Commission des questions d'actualité

Ms Joanne HUNTING

Apologised / Excusée

Co-secretary of the Committee / Co-secrétaire de la Commission

Directorate General of Democracy / Direction générale de la Démocratie

**Directorate of Democratic Governance, Culture and Diversity /
Direction de la gouvernance démocratique, de la culture et de la diversité**

**Secretariat to the European Committee for Social Cohesion / Secrétariat du Comité Européen pour la
Cohésion Sociale**

Mr Thorsten AFFLERBACH

Head of the Social Cohesion and Integration Division / Chef de la division de la Cohésion sociale et de l'intégration

**Directorate General of Human Rights and Rule of Law /
Direction Générale des droits de l'Homme et de l'Etat de droit**

Human Rights Directorate / Direction des droits de l'Homme

**Division III – Governmental Committee of the European Social Charter and of the European Code of social security
– other governmental activities / Division III - Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne et du
Code européen de sécurité sociale – Autres activités gouvernementales**

Mr Karl-Friedrich BOPP

Head of Division / Chef de Division

Justice and Human Dignity Directorate / Direction de la justice et de la dignité humaine

Ms Marja RUOTANEN

Director / Directrice

Children's Rights Division / Division des droits des enfants

Ms Regína JENSDÓTTIR

Head of Division, Executive Secretary of the Lanzarote Committee / Chef de Division, Secrétaire exécutive du
Comité de Lanzarote

Ms Gioia SCAPPUCCI

Secretary to the Lanzarote Committee / Secrétaire du Comité de Lanzarote

Mr Mikaël POUTIERS

Co-Secretary to the Lanzarote Committee / Co-Secrétaire du Comité de Lanzarote

Ms Anna AMENDOLEA

Programme Adviser / Conseillère de programme

Ms Susie MORGAN

Principal Programme Assistant / Assistante de programme principale

Ms Corinne CHRISTOPHEL

Assistant / Assistante

Interpreters / Interprètes

Ms Bettina LUDEWIG

Ms Corinne McGEORGE

Ms Pascale MICHLIN

Annexe III

1^{ER} CYCLE DE SUIVI: CALENDRIER INDICATIF¹⁴	
Réunion du Comité	Questions examinées
8-10 avril 2014	Aperçu de réponses pertinentes au QAG (tout au moins des questions: 1, 3, 5 et 6)
1^{er} sous-thème	
9-11 septembre 2014	10 (infraction pénale d'abus sexuels) 12 (circonstances aggravantes) 1 (collecte de données) 11 (responsabilité des personnes morales)
9-11 décembre 2014	13 (intérêt supérieur de l'enfant pendant les enquêtes et les poursuites pénales) 14 (enquêtes et poursuites adaptées aux enfants) 9.a (garanties légales pour assister et protéger la victime)
avril 2015	Projet de rapport de mise en œuvre concernant le 1 ^{er} sous-thème
septembre 2015	Finalisation et adoption du rapport concernant le 1 ^{er} sous-thème
2^e sous-thème	
décembre 2015	4 (stratégies de sensibilisation) 2 (éducation des enfants) 7 (programmes d'intervention préventive) 6 (participation des enfants à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques, programmes)
avril 2016	3 (recrutement et du contrôle préalable) 5 (formation spécialisée) 8 (signalement des soupçons) 9.b (interdiction d'exercer une activité professionnelle ou bénévole)
septembre 2016	Projet de rapport de mise en œuvre concernant le 2 ^e sous-thème
décembre 2016	Finalisation et adoption du rapport concernant le 2 ^e sous-thème

¹⁴ Il convient toutefois de garder à l'esprit que **le rythme des travaux du Comité dépendra :**

- du strict respect, par toutes les Parties, de l'échéance du 31 janvier 2014 pour la soumission de leurs réponses, ainsi que du nombre de réponses fournies par des représentants de la société civile.
- de si ces réponses seront complètes ou s'il faudra des compléments d'information.
- des méthodes de travail que le Comité adoptera pour l'examen des réponses aux questionnaires (par exemple, la désignation ou non de rapporteurs pour une ou plusieurs questions, ou de petits groupes de rédaction, etc.).